

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2 Jeudi 27 novembre 2014 à 18h00

La séance commence à 18h00 en présence des membres de droit et des membres élus. Monsieur RAMO, proviseur, étant absent pour raison de santé, Monsieur BONDZAZ, proviseur adjoint, préside la séance.

Le quorum étant atteint, le CA peut siéger valablement.

M. le Proviseur adjoint présente l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du CA n°1 du 06/11/2014
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Présentation du budget
- 4/ Modification du nombre de logements de fonction attribués par nécessité absolue de service
- 5/ Conventions
- 6/ Sorties et voyages scolaires
- 7/ Questions diverses

### Vote n°1 : approbation du procès-verbal du CA n°1 du 06/11/2014 :

« pour » : 22                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

### Vote n°2 : adoption de l'ordre du jour du CA :

« pour » : 22                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

### Vote n°3 du budget :

Mme l'agent comptable présente le budget prévisionnel 2015. Elle en donne au préalable la définition : le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses de l'établissement. Il répond aux mêmes règles que le budget de l'État (unité, universalité, annualité, équilibre). La présentation du budget prévisionnel est un moment important de la vie de l'établissement car c'est la projection financière du projet d'établissement pour montrer au rectorat ce qui est fait et la manière dont les projets sont réalisés. Il donne lieu à un bilan qui sera voté en avril 2016 (compte financier de l'exercice).

Le budget est présenté dans l'ordre de sa préparation. Mme l'agent comptable commence par présenter le service restauration (élèves et commensaux). 62000 repas sont servis durant l'année selon les tarifs adoptés par le CA. 266 000 € sont alloués au budget de la demi-pension.

Les bourses : 114 000 €.

Service AP «activités pédagogiques» : Il totalise un montant de dépenses de 261 625 € pour 9 domaines qui représentent les axes éducatifs forts de l'établissement.

Domaine «accueil et intégration» commun au LGT et au LP : 850 €. Il prend en compte les activités menées pour l'accueil des nouveaux élèves (journée portes ouvertes, journée d'intégration des classes de seconde...). Il concerne essentiellement les dépenses de réception ou de photocopies. Il faudra également prévoir de nouvelles plaquettes.

Domaine «ouverture internationale» : 43 142 €. Financement des sorties et de la part accompagnateurs pour les voyages et les projets des classes euro notamment.

Domaine «ouverture culturelle et artistique» : 4 070 €. Accent mis sur l'enseignement du théâtre et des arts plastiques.

Domaine «sciences et technologie» : 28 640 €. Couvre le financement spécial des Olympiades qui sont la vitrine de l'établissement. Il est donc important de le mettre en évidence dans la construction budgétaire.

Domaine « littérature et société » : 9 209 €. Il finance notamment la gestion mutualisée du CDI pour l'ensemble de la cité scolaire à hauteur de 2 200 € ainsi que des sorties culturelles à dominante français ou histoire.

Domaine «expérimentation numérique» : 5 634 €. Les enseignants ont fait remonter leurs besoins estimés à 5 000 € pour le matériel informatique (tableau blanc, vidéoprojecteurs, enceintes et matériels informatiques). Ce domaine concerne la «classe tablettes» qui vise à introduire des tablettes dans les enseignements de la classe de 2de 7. Egalement le programme mis en œuvre par l'IFé (SVT et sciences physiques) de la 2de 6.

Domaine «éducation physique et sportive» : 16 010 €. Il couvre les activités menées dans le cadre de l'EPS mais aussi le soutien à l'UNSS.

Domaine «post bac» : 131 000 € qui couvre 3 BTS.

Domaine «vie scolaire et réussite aux examens» : 13 850 €. Volonté d'analyser le coût financier des actions de tutorat pour les redoublants, d'AP, de préparation aux examens, pour les quantifier indépendamment du temps dégagé sur les HS et en dehors des crédits pédagogiques. Ces crédits financent également les photocopies, le bac blanc, les épreuves communes. Les crédits de reprographie sont basculés sur le LP qui gère les contrats de maintenance de la cité scolaire.

Pour répondre à une question qui lui est posée, Mme l'agent comptable précise que l'assiette et la ventilation de la taxe d'apprentissage (STI, STG, BTS éco-gestion) ont fait l'objet d'une refonte réglementaire. Elle prévoit une baisse de 30 % lors de sa perception en juillet prochain. Aussi préconise-t-elle la prudence.

Elle précise également que la part accompagnateur des voyages à Kiel et en Ecosse sera financée par les loyers (3 900 €).

Service VE «Vie de l'élève» : il couvre les dépenses liées aux aides individuelles apportées aux élèves de type fonds social lycéen, fonds social des cantines et toutes les actions menées dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Le fonds social lycéen et le fonds social des cantines sont subventionnés par l'État. Il importe de montrer que ces fonds sont utilisés. Priorité sur les dépenses de demi-pension. Il importe de les mettre en évidence. Les actions menées dans le cadre des crédits d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont ouvertes dans le domaine intitulé «vivre ensemble dans la cité scolaire». Elles sont communes aux deux établissements. Les actions menées sont : Devenir un citoyen responsable et solidaire et Une cité scolaire, un laboratoire. Ces actions sont financées dans le cadre des crédits Euréka, État, établissement.

Service ALO « Administration et logistique » : 6 domaines d'activité.

Domaine «sécurité et maintenance» : il prévoit un crédit spécifique «matériel de sécurité» pour couvrir les dépenses liées aux équipements individuels ou collectifs de sécurité (filtres, hottes, blouses, équipement douche, formation aux extincteurs...). Une subvention de la Région d'un montant de 12 500 € finance la petite maintenance pour assurer la sécurité des locaux.

Domaine «viabilisation» : le prix du gaz a baissé depuis l'adhésion du lycée au marché UGAP. La Région a anticipé cette baisse par la diminution de la subvention de fonctionnement. Pour ne pas pénaliser les autres services, décision de se conformer aux recommandations de la Région pour estimer le montant des dépenses 2015.

Domaine «charges générales» : il retrace les dépenses de fonctionnement général. Une ligne SMS lutte contre l'absentéisme est créée parce que cette lutte est une priorité nationale. Il importe de la faire ressortir et de valoriser le travail de la vie scolaire.

Domaine «rémunération» : 3 salaires sont versés (contrats aidés).

Domaine «opérations spéciales» : retrace la comptabilisation de la perte de valeur du patrimoine. La somme de 83 000 € ne représente pas la vraie dépense. Le jeu des écritures influe sur le résultat brut de l'exercice pour un montant de 65 600 €, correspondant à la prévision d'amortissement du patrimoine de l'établissement acquis sur fonds propres, sans diminuer la valeur du fonds de roulement.

M. DURIEUX demande à connaître le coût du logiciel Pronote. Mme l'agent comptable répond que ce coût s'élève à 1 000 €.

Pour conclure, Mme l'agent comptable précise que ce budget ne prévoit pas de baisse des dépenses pédagogiques. Un financement sur fonds propres est prévu pour financer les projets transversaux.

M. DAVID (représentant des parents Peep) souligne le montant des fonds de réserve à 71 776 € pour un budget d'un montant total de 1 114 615 €.

Mme l'agent comptable répond que le lycée a des réserves. La part accompagnateur des voyages est financée par les fonds propres. Les choix doivent être concertés et il convient de s'interroger pour savoir si le lycée doit financer des voyages tous les ans.

M. le proviseur adjoint remercie Mme l'agent comptable et propose de passer au vote.

« pour » : 22                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

**Vote n°4 : Modification du nombre de logements de fonction attribués par nécessité absolue de service :**

Mme l'agent comptable précise que les personnels d'État et de Région sont logés à titre gratuit pour intervenir en cas de problème de sécurité. Le nombre de concessions est défini en fonction de l'effectif pondéré et du droit à un certain nombre de logements. D'après le calcul de la Région, la Cité scolaire doit disposer de 6 logements par nécessité absolue de service (ou N.A.S), le chef d'établissement et le gestionnaire étant toujours logés.

M. le Proviseur adjoint propose, sur la demande du chef d'établissement, la suppression d'une N.A.S étant donné que la Région veut récupérer des logements depuis plusieurs années.

Le logement concerné est occupé par M. Salinas, conseiller principal d'éducation qui n'occupe plus, à l'heure actuelle, son poste dans l'établissement.

M. le proviseur adjoint précise aussi que l'année dernière, à la faveur d'un départ à la retraite, le logement d'une secrétaire d'intendance a été retiré des concessions pour nécessité absolue de service et transformé en convention d'occupation précaire.

Il s'agit donc d'être en adéquation avec la demande de la Région et de percevoir des recettes supplémentaires pour financer la petite maintenance et la part accompagnateur des voyages pédagogiques. Par ailleurs, l'établissement ne comportant pas d'internat, il ne paraît pas utile qu'un CPE soit logé.

M. BELFILS (parent délégué Peep) demande si le nombre de 6 concessions pour nécessité absolue de service répond à une norme. Mme BOFFARD répond que le nombre de logements est défini en fonction de l'effectif pondéré donc 6 logements.

M. le Proviseur adjoint répond que le logement sera loué et le conseil d'administration se prononcera sur l'attribution d'une concession pour occupation précaire.

La modification du nombre de logements en nécessité absolue de service est mise aux voix :

« pour » : 22                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

**Vote n°5 : Conventions :**

Mme l'agent comptable présente la convention pour le Théâtre des Ateliers financée par une subvention de la DRAC.

M. DURIEUX demande une précision quant au calcul.

La convention est mise aux voix :

« pour » : 23 (arrivé de M. DELORME représentant de la commune à 19h00).

« contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

Mme l'agent comptable présente le contrat conclu avec un voyageur pour l'organisation du voyage en Écosse. Un MAPA a été passé qui a donné lieu à une seule réponse. Elle rappelle que ce voyage se déroulera du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2015, les élèves seront logés en famille d'accueil. La prestation du voyageur ne comprend pas la prise en charge de l'avion. Le contrat démarre au moment où les élèves quittent l'aéroport et couvre l'autobus, le logement en famille, les repas, les visites. Le coût est de 11 130 €.

Le contrat est mis aux voix :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

M. ANDRE s'interroge sur les écarts de coût entre les 2 voyages prévus s'agissant de la part accompagnateurs prise en charge par le lycée.

Convention IFé : Mme LEVEQUE, professeur des élèves de 2<sup>de</sup> 6, explique que cette convention permet de travailler sur l'évaluation formative par l'utilisation de tablettes fournies par l'IFé, en lien avec des chercheurs. Cette expérimentation est menée en mathématiques et en SVT. Il s'agit d'un projet pédagogique.

Mme l'agent comptable précise que cette convention est passée à titre gratuit.

La convention est mise aux voix :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

Contrat de location des poubelles : ce contrat arrive à échéance. Une mise en concurrence a été organisée. Mme l'agent comptable propose de changer de fournisseur pour louer 40 poubelles pour un coût de 1 900 € TTC par an pour 3 ans.

Le contrat est mis aux voix :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

Fin du tarif réglementé de l'électricité : Mme l'agent comptable rappelle que l'électricité passera en tarif déréglémenté à compter du 1/01/2016. Il sera nécessaire d'organiser une mise en concurrence. Elle propose d'adhérer par avance à l'UGAP.

Mise aux voix :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 1

Adhésion au groupement d'achat de denrées alimentaires : Mme l'agent comptable précise que l'adhésion doit être votée chaque année. Le service fourni par le lycée de la Martinière facilite la mise en concurrence des fournisseurs.

Adhésion mise aux voix :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

#### **Vote n°6 : Sorties et voyages scolaires :**

Mme CASANOVA, coordinatrice d'une sortie Comédie musicale «Agatha Christie's Lesson in Crime», pour 182 élèves présente le projet pédagogique : cette comédie musicale permet aux élèves de découvrir le monde du spectacle anglophone. Public : toutes les classes de seconde. La carte M'RA n'est pas acceptée.

Une deuxième sortie pour les classes de 1<sup>er</sup> L et ES euro de Mme Michaud au cours de laquelle Russel Banks présentera son dernier recueil de nouvelles.

Votes sur le principe des sorties :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

Échange en Espagne pour les élèves euro. Organisé par le professeur d'espagnol pour 20 élèves de 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> euro avec un lycée espagnol. Les élèves espagnols viennent en France en mars et les élèves français partent en mai. Coût : 400 € tarif haut, mais Mme l'agent comptable précise qu'un vote au prochain CA devrait ramener ce coût à 350 €. Coût plus élevé retenu pour l'instant pour éviter de prendre des risques dans l'évaluation du montant total. Les enseignants ne seront pas logés en famille d'accueil mais à l'hôtel ou dans un appartement loué d'où un coût accompagnateur élevé.

M. ANDRE (Peep) s'étonne de ce que les enseignants ne soient pas logés en famille.

Mme DURAND précise que le séjour dure 8 jours.

M. CLAITTE (FCPE) approuve le principe du plafond à 400 € pour ne pas avoir de problème de financement.

Mme l'agent comptable précise que le fonds social est mis à contribution.

M. le Proviseur adjoint indique que les correspondants des professeurs en Espagne ont tardé à répondre à leurs homologues. Les professeurs français ont rencontré beaucoup de difficultés pour contacter le lycée espagnol. Pour contribuer au financement du voyage, une vente de galettes des rois sera organisée.

Un débat s'engage sur le coût du voyage en comparaison de celui avec l'Écosse entre M. ANDRE (Peep) et M. le Proviseur adjoint. M. ANDRE demande à ce que le prix maximum du voyage fixé à 400 € soit porté dans le procès-verbal avec engagement de revoir ce montant à la baisse.

Vote sur le voyage :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 1

M. le Proviseur adjoint rappelle que l'hébergement des accompagnateurs n'est pas prévu non plus dans le voyage à Kiel.

Sortie géologie : M. le Proviseur adjoint indique que cette sortie concerne les élèves de 1<sup>er</sup> S1 pour étudier la tectonique des plaques, dans le nord de la Loire et l'Auvergne.

Vote sur la sortie :

« pour » : 23                      « contre » : 0                      « abstention ou refus de vote » : 0

#### **7/ Questions diverses**

6 questions sont posées par les enseignants :

1 – Quel est le pourcentage des parents qui se connectent régulièrement à Pronote depuis la rentrée scolaire ainsi que celui concernant les élèves ? M. le Proviseur adjoint indique que le nombre de connexions/mois des élèves du LGT s'élève à 142 en septembre, 865 en octobre et 895 en novembre. Les connexions des parents sont au nombre de 107, 409 et 479 respectivement au cours des mois de septembre, octobre, novembre.

M. CLAITTE (FCPE) rappelle que plusieurs élèves et parents ne peuvent toujours pas se connecter.

M. le Proviseur adjoint souligne le nombre croissant de connexions. Il propose qu'un bilan soit fait au mois de juin prochain. Il constate que Pronote est opérationnel pour la saisie des absences surtout. M. FRELAT a animé 2 séances de formation à destination des enseignants.

M. BILLAUD dit que le serveur pose problème.

Mme LEVEQUE rappelle qu'il n'y a pas d'ordinateur en salle DS ce qui ne permet pas de faire les saisies.

2- Peut-on proposer cette année l'option Mathématiques aux élèves de seconde qui souhaitent poursuivre en série littéraire : Mme LEVEQUE regrette que les élèves de série L ne puissent plus avoir la possibilité de suivre les cours de mathématiques avec les élèves de ES.

Les parents d'élèves s'associent et rappellent que l'année dernière engagement avait été donné par M. le Proviseur de maintenir cette option pour les élèves de la série L.

M. le Proviseur adjoint précise que la direction n'est pas opposée au maintien de l'option mathématiques ce qui procure une coloration scientifique à la filière littéraire, ce qui est utile pour préparer le concours de professeur des écoles par exemple.

Mme REYMOND (FCPE) souligne que l'enseignement des mathématiques est indispensable et permet l'acquisition de connaissances nécessaires dans la vie professionnelle.

M. le Proviseur adjoint précise la position de M. le Proviseur qui se doit d'arrêter un seuil minimum de 5 élèves pour maintenir l'option mathématiques. Il conviendra d'en discuter en conseil pédagogique.

Les professeurs de mathématiques suggèrent que les élèves de 1L suivent l'option mathématiques avec le cours de maths des 1ES.

3- Peut-on obtenir un temps de réflexion autour des missions complémentaires des enseignants qui seront rémunérées à la rentrée 2015 ? Nous souhaitons d'ailleurs que les heures de labo en sciences soient comptées en heures poste. Il convient d'être prudent en l'absence de cadrage du rectorat sur les nouveaux textes relatifs aux missions des enseignants. Les heures poste sont réservées à l'enseignement et non aux laboratoires. La rectrice organise une réunion le 9 décembre prochain.

4- Les professeurs souhaitent une réelle réflexion autour de la constitution des groupes en langue vivante en termes d'emploi du temps ou d'heure poste. Mme LAPIERRE déplore le fait que les groupes comptent 29 élèves alors qu'il faudrait en compter 24 par groupe. M. le Proviseur fait dire qu'il engagera une réflexion et qu'il associera les professeurs à la confection des groupes de langue.

5- Les professeurs souhaitent un engagement de l'établissement permettant de valoriser l'enseignement du latin et du grec (en termes d'horaires, de regroupement d'élèves et d'emploi du temps). Maintien des options latin et grec : 6 élèves font du grec, 14 font du latin répartis comme suit : 15 en 2de, 4 en 1<sup>ère</sup>, 1 en terminale.

La direction souhaite favoriser une large offre pédagogique mais peu d'élèves s'inscrivent et les démissions en cours de cursus sont nombreuses.

M. CLAITTE regrette que ces options soient placées les vendredis soirs par exemple.

M. le Proviseur adjoint explique que les créneaux du mercredi a-m et des fins de journée sont en effet privilégiés compte tenu de la complexité dans la confection des emplois du temps. L'intérêt général prime sur les intérêts particuliers et le principe de réalité s'impose dans la construction des emplois du temps.

M. TERRASSON (FCPE) demande s'il ne faudrait pas remettre à plat l'ensemble des options.

6- Les professeurs souhaitent pouvoir remplir des demandes d'autorisation de sortie scolaire qui couvrent l'ensemble de l'année pour les collègues qui en proposent plusieurs à une même classe. Mme DURAND indique que certaines matières engendrent de nombreuses sorties, supports de l'enseignement. Elle perd du temps à récupérer de nombreux papiers administratifs en début de cours. Elle demande s'il ne serait pas possible de demander aux parents de signer un document autorisant l'ensemble des petites sorties bien que le calendrier ne puisse être arrêté sur les 2d et 3<sup>ème</sup> trimestres.

Mme l'agent comptable propose de déconnecter l'autorisation de sortie du vote au CA. Elle rappelle néanmoins que le passage au CA est nécessaire et qu'il est de la responsabilité du proviseur de mettre en œuvre les décisions du CA. Mme Boffard propose de voir s'il y a possibilité d'établir une autorisation globale des parents pour ces matières qui sortent beaucoup (arts plastiques, théâtre, littérature et société). Elle doit garantir le respect du cadre réglementaire.

Deux questions sont posées par les parents d'élèves :

1- Existe-t-il une procédure de tri sélectif du papier au lycée ?

Mme L'agent comptable indique que des poubelles jaunes reçoivent le papier. Un club éco souhaite récupérer des boîtes pour les customiser en vert et les placer dans les salles de classe. Ce projet démarre.

Un contrat avec La Poste n'a pas été renouvelé en raison de son coût. Il est envisagé d'acheter un broyeur en 2015.

2- Est-il envisageable que les parents soient informés des absences de professeurs par SMS ou via PRONOTE ?

M. le Proviseur adjoint répond par la négative. Il serait trop long pour la vie scolaire d'envoyer des SMS. Quant au logiciel Pronote, il n'est pas prévu pour cet usage.

M. CLAITTE demande comment l'information est donnée actuellement.

M. le Proviseur adjoint répond que l'information est donnée aux élèves par message inscrit sur 2 téléviseurs installés dans le hall et à la cantine.

Les représentants des élèves précisent que le message passe très bien entre élèves.

Les débats étant clos, M. le Proviseur adjoint lève la séance à 20h10.

La secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration

Mme Valérie Reymond

M. Lionel Bondaz

